

Révision de la NAF, quels effets pour les utilisateurs ?

Séminaire à Bercy, le 4 mars 2024

Synthèse

Magali DEMOTES-MAINARD précise que le séminaire fait suite à un groupe de concertation du Cnis qu'elle a présidé à propos de la révision de la nomenclature d'activités française (NAF) et vise à anticiper ses effets pour ses nombreux utilisateurs. La NAF 2025 est entérinée ; le code APE de tous les établissements et entreprises sera modifié en janvier 2026. Chacun doit donc pouvoir exprimer ses attentes et besoins d'accompagnement pour la mise en œuvre de la nouvelle NAF.

Emmanuel DIDIER rappelle qu'une nomenclature d'activité est l'articulation entre une série de contraintes logiques et une visée politique. Elle doit s'appuyer sur une logique formelle tout en laissant la place à la concertation pour rendre compte au mieux de la réalité économique. En France, dans le domaine de la production économique, il y a eu trois grands principes organisateurs successifs : les matières premières, les produits, puis les techniques. Elle participe donc à la production de l'intérêt général d'une nation, en organisant l'activité économique dans une représentation unique et exhaustive. Il souligne que la modification principale en œuvre depuis 20 ans est l'europanisation de la nomenclature.

Claude MACCHI présente par la suite les raisons, la méthode et des résultats de la révision de nomenclature statistique européenne d'activité économique (NACE). Il s'agit d'un compromis servant de base à la production de données statistiques sur les entreprises et pour la comptabilité nationale. Elle a été construite en collectant les souhaits des utilisateurs et des producteurs de statistiques, et en appliquant des critères explicites de décision. Elle permet de prendre en compte des changements intervenus depuis les dernières révisions de 2006, en particulier le développement de nombreuses activités liées au numérique (plate-formes, distribution de contenus, commerce en ligne, cryptomonnaies), tout en intégrant les changements effectués dans l'ISIC, la nomenclature internationale d'activités. Cette nomenclature maintient les possibilités de comparaison économique et traduit mieux les nouvelles activités économiques.

Clotilde MASSON revient sur le processus d'élaboration de la NAF 2025, en rappelant que, dans le cadre contraignant de la NACE qui vient d'être présentée, le groupe du travail du Cnis a choisi d'affiner cette nomenclature et d'ouvrir la possibilité d'ajouter des sous-classes aux classes européennes. Ces sous-classes ont été déterminées à la suite d'une consultation publique et de l'application de critères précis et explicites. Au total, 75 des 651 classes de la NACE ont été décomposées, conduisant à une NAF 2025 constituée de 747 sous-classes, dont 171 exclusivement françaises et 576 correspondant exactement aux classes non décomposées.

À partir de janvier 2026, le code APE (Activité Principale Exercée) des entreprises et des établissements sera en NAF 2025 dans le répertoire Sirene. C'est l'Insee qui sera chargé d'attribuer les nouveaux codes. Avec la nouvelle nomenclature, tous les codes APE seront différents en NAF 2025, même si les entreprises n'ont pas changé d'activité. Tous les utilisateurs qui inscrivent des codes de la nomenclature dans leurs procédures de gestion, dans leurs systèmes d'informations ou dans des textes législatifs, seront amenés à modifier ces textes et les valeurs dans les systèmes d'informations. La table ronde qui suit est composée de différentes intervenantes, qui utilisent la NAF dans différents contextes et décriront successivement leurs usages de la NAF et les possibles effets de sa révision.

Marie LECLAIR rappelle que le code d'activité des entreprises est attribué par l'Insee, sur une base déclarative, puis mis à disposition dans le répertoire public Sirene, et est utilisé pour la constitution de bases de sondage représentatives. Ce code APE est utilisé par de très nombreux acteurs à des fins non statistiques, ce qui peut permettre une plus grande qualité de l'information mais aussi induire des biais de déclaration.

Le code APE ne suffit pas à créer des droits ou des obligations en faveur ou à la charge des unités concernées. Même si l'Insee change son code APE, la position de l'entreprise par rapport à une convention collective ne doit pas nécessairement évoluer en conséquence. En outre, les modalités d'application de la nomenclature dépendent intégralement de l'administration ou de l'acteur privé. Elles ne relèvent pas de l'Insee. La révision de la NAF, qui comporte de forts enjeux techniques, doit s'accompagner d'une communication à la fois auprès des entreprises et de tous les utilisateurs des codes APE, administrations ou acteurs privés, que l'Insee ne connaît pas toujours.

Solène LE COZ-FORTIS explique comment son équipe à la DGE (Direction générale des entreprises) mobilise les codes de la NAF dans le cadre de dispositifs d'accompagnement des entreprises confrontées à des crises, par exemple le Covid ou des situations de pénurie d'eau. Une liste de code NAF peut alors être inscrite dans des textes réglementaires créateurs de droit et permet de déterminer les activités à prioriser identifier les bénéficiaires qui en ont le plus besoin. Cette liste permet aussi, avec d'autres critères, de chiffrer le coût des mesures, et de créer des outils de saisie en partenariat avec la DGFIP afin d'automatiser l'instruction et de gagner du temps pour traiter rapidement les demandes en situation de crise, tout en prenant en compte les retours du terrain. Le changement de NAF aura donc des effets importants qu'il faudra en particulier anticiper, en particulier pour les aides versées sur l'année de bascule (en 2025 et 2026).

Béatrice SEDILLOT indique que le service statistique ministériel de la Transition écologique et Cohésion des territoires (Sdes) produit des données dans différents secteurs (transports, logement, énergie, environnement). Ses systèmes d'information utilisent peu le code de la NAF, à la différence de la diffusion de certaines données pour lesquelles les changements liés à la révision devront être explicités. Il sera aussi possible, par exemple, de mieux distinguer les VTC des taxis pour le transport particulier de personnes grâce à des sources utilisant la NAF, et de compléter ainsi les données qui remontent actuellement.

Claire LELARGE rappelle que de nombreuses communautés de chercheurs utilisent la NAF : sociologues, économistes, géographes, historiens... Etant donné leurs contraintes professionnelles, ils pourront s'adapter de plusieurs manières : soit en utilisant le maintien d'une double nomenclature (envisagé jusqu'à 2028), pour éviter une rupture de série et les analyses de changements structurels sur le long terme ; ils pourront, de manière opposée, prendre les nomenclatures comme objet de recherche, en s'appuyant sur de nouvelles techniques de big data et de traitement du langage naturel.

Nathalie ROY indique que certaines des 120 organisations professionnelles nationales que fédère l'U2P ont participé aux travaux de révision de la NAF en proposant des sous-classes et participeront à ceux de la Nafa (artisanat). Les organisations professionnelles utilisent des données de la statistique publique pour suivre leurs cohortes et auront donc besoin de tables de passage pour identifier les champs et rétroperer les données. Mais le code APE peut intervenir aussi dans la vie quotidienne des entreprises, par exemple dans les domaines suivants : bulletins de salaires, contrats de travail, cotisations au fonds d'assurance de formation des indépendants, calculs des cotisations ou des systèmes de bonus-malus pour des caisses d'assurance sociale paritaires (ATMP et chômage), dispositifs d'aides mis en place par l'Etat, champ conventionnel, section du candidat à un mandat prud'hommal. Les effets ne seront pas les mêmes pour toutes les entreprises, et sans doute plus importants pour celles qui vont changer de section. Il est donc essentiel d'anticiper les impacts de ces changements, en prenant en compte ceux d'autres réformes comme la facturation électronique, de connaître en amont le calendrier et les modalités des changements et de faire de la pédagogie s'appuyant sur les partenaires sociaux pour adapter les messages en fonction de la taille des entreprises.

En termes de communication pour préparer les utilisateurs, l'Insee fournira dès la validation par Eurostat de la NAF 2025 une table de passage pour chaque code les nouveaux codes possibles. Il organisera une concertation après avoir attribué les nouveaux codes aux entreprises mais avant la bascule. Il faudra alors s'attendre à un pic de contestation de leur code APE par les entreprises et mettre en place des dispositifs plus automatiques pour y faire face. Les tables de correspondances comprenant des taux de répartition seront fournies par l'Insee, une fois les contestations prises en compte et les changements effectués. Un recodage des entreprises dans Sirene permettra de traiter les rétropolations de différentes opérations statistiques.

L'Insee accompagnera donc les acteurs qui gardent la responsabilité de leur champ et de la communication à mettre en place, d'autant plus qu'il n'a pas la vision globale de tous les utilisateurs. Les organisations professionnelles ainsi que les administrations joueront un rôle central. Une foire aux questions à destination ainsi qu'une assistance aux entreprises utilisatrices permettra d'assurer la fluidité de l'information, et pourra aussi être utile à la formation des juristes d'entreprises.

En conclusion, Sylvain MOREAU remercie tous les participants. Le groupe de travail a permis de confirmer la nécessité d'affiner la NACE, mais aussi de mener une réflexion sur les critères de création d'un code NAF. La création d'une sous-classe implique un suivi annuel et donc une charge supplémentaire pour les statisticiens et pour les entreprises. La mise en œuvre de la NAF 2025 aura des effets sur les rétropolations, en particulier dans la réévaluation du périmètre de l'industrie, mais aussi sur les entreprises, dont certains sont imprévisibles. La communication la plus large possible des informations fournies par l'Insee à ses partenaires est donc essentielle.